

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 28 novembre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Duprey
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Chaumillon donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Laroche, M. Cranoly, M. Monany, M. Chabani



Délibération n° 01-08 du 28 novembre 2024

AVENANT 2024 AU CONTRAT DE FINANCEMENT PORTANT SUR UNE ENVELOPPE PLURIANNUELLE 2018-2022 SOUSCRIT AUPRÈS DE LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n°2015-VI-35 du 4 juin 2015 relative à la mise en œuvre du Plan Ambition Collèges 2015-2020,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°01-05 du 25 janvier 2018 relative à la signature d'un contrat de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un montant de 240 millions d'euros,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant au contrat de financement conclu avec la Banque Européenne d'Investissement portant sur une enveloppe pluriannuelle (2018-2022), dont le projet est ci-annexé ;

- PRÉCISE que l'avenant porte le montant de l'enveloppe pluriannuelle de financement de 240 millions d'euros à 190 millions d'euros et le coût des opérations à financer de 498,91 millions d'euros à 412,96 millions d'euros ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.